



CHSCT Central Exceptionnel

13 octobre 2022

PLAN DE MAITRISE ENERGETIQUE

Explication de vote CGT :

« La CGT a bien noté au niveau du rapport le respect du principe du volontariat du télétravail, ainsi que l'engagement de se revoir pour évoquer les ajustements et notamment la question des conditions de travail sous bénéfice d'inventaire de la direction des systèmes d'information. C'est-à-dire les doubles écrans en télétravail pour, notamment, les gestionnaires administratifs et financiers qui en expriment le besoin. Notre position de vote, nous la fondons sur la problématique du pouvoir d'achat qui est peut-être connexe par rapport au plan de maîtrise énergétique mais qui est pour nous fondamentale du point de vue des agents.

Nous votons contre : dès lors que le forfait télétravail n'est pas réévalué, dès lors qu'il n'y a pas d'accord aujourd'hui sur le forfait de mobilité durable, et troisièmement, même si c'est moindre, dès lors qu'il y a absence de solution satisfaisante pour l'avance des frais d'essence que les agents peuvent avoir à faire pendant la période actuelle, vu que la Région ne dispose que de cartes d'essence Total et Elan, dont les stations essence sont très souvent à sec.

Nous sommes pour autant une organisation qui se préoccupe de l'économie régionale, de l'écologie et de l'optimisation des ressources. »